

15ème législature

Question N° : 25290	De Mme Martine Wonner (La République en Marche - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Iatrogénie médicamenteuse	Analyse > Iatrogénie médicamenteuse.
Question publiée au JO le : 17/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Martine Wonner appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la problématique de la iatrogénie médicamenteuse. Ces accidents seraient responsables chaque année de plus de 10 000 décès, de plus de 130 000 séjours hospitaliers et de 1,3 million de journées d'hospitalisation. La iatrogénie médicamenteuse a un coût humain et économique considérable. La population des personnes âgées de 65 ans et plus est particulièrement concernée. En 2018, le ministère a affiché sa volonté d'améliorer l'utilisation des médicaments et des produits de santé en soulignant l'importance de recourir aux outils de pharmacovigilance. Depuis mars 2017, afin de favoriser la remontée des signaux de pharmacovigilance, le portail signalement-sante.gouv.fr, est mis à disposition des usagers et des professionnels de santé. Patient, consommateur ou usager ont la possibilité de signaler sur ce portail les événements sanitaires indésirables qu'ils suspectent d'être liés aux produits de santé. Un bilan après sa première année de mise en service a montré que la plateforme était fortement utilisée par les usagers. Les professionnels de santé, quant à eux, doivent améliorer les taux de déclaration. Elle lui demande si ces signalements ont déjà permis d'identifier de nouveaux risques ou de préciser ceux déjà identifiés et, le cas échéant, d'énoncer les mesures qui ont été mises en œuvre pour prévenir ou limiter ces risques sanitaires.